

NEVERS, le 16 novembre 2026

PROCÉDURE DE CONSULTATION (ART R323-25)

« Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie – décret N° 2015-1823 du 30 décembre 2015. Nous avons l'honneur de vous informer que sauf opposition de votre part adressée au Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre - 7 place de la République à Nevers, dans un délai de vingt et un jours à compter de la réception de la présente lettre, nous exécuterons selon les prescriptions techniques en vigueur, la construction des ouvrages suivant les données ci-dessous et les plans de projet ci-inclus, et, afin d'assurer la continuité du service auprès des usagers nous procéderons dès la fin des travaux à la mise sous tension provisoire des ouvrages ».

NUMERO DE DOSSIER : 41.8880.20
INTITULE DES TRAVAUX : DRBT RUES DES 2 PONTS - DE LA FORGE - DES CARRIERES
COMMUNE DE L'AFFAIRE : OISY

Le Responsable de Service,
Jean-Pierre MISTRETTA

***Destinataires* : ORANGE DRAGUIGNAN, XP FIBRE, NIEVRE NUMERIQUE, DDT CELLULE CPR - SEFB, UTIR MORVAN, MAIRIE.**

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
7, place de la République - 58000 Nevers - Tél. 03 86 59 76 97 - service.electricte@sieeen.fr